

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Comité de bassin Artois-Picardie extraordinaire

05 février 2019 — Douai

Restitution des échanges

Sommaire

Présentation des questions liées au thème de la transition écologique du grand débat national	3
1) Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes, et qui doit être concerné en priorité ?	3
2) Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ?	3
3) Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ? Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ? La question de la biodiversité se pose aussi à nous tous.	3
4) Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos agriculteurs et nos industriels ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?	3
Débat	5
Clôture de la séance	17
Sigles	18

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Présentation des questions liées au thème de la transition écologique du grand débat national

1) Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes, et qui doit être concerné en priorité ?

2) Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ?

3) Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ? Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ? La question de la biodiversité se pose aussi à nous tous.

4) Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos agriculteurs et nos industriels ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Mesdames et messieurs, merci pour votre présence. Je remercie l'agence de l'Eau d'avoir mis son savoir technique à la disposition du comité de bassin.

Nous ne prononcerons pas de discours introductif puisque vous êtes tous convaincus que la question de la transition écologique (l'un des quatre thèmes voulus par le Président de la République) est essentielle. L'ordre du jour porte uniquement sur cette thématique, car elle est la seule qui nous concerne en tant que comité de bassin. En préambule au débat, Delphine Martin vous présentera l'état des lieux des baromètres. À l'issue de cette séance, il serait souhaitable que nous allions vers un consensus majoritaire pour indiquer ce que nous souhaitons exprimer sur la fiscalité écologique.

Delphine MARTIN

Directrice de la communication de l'agence de l'eau Artois-Picardie

Le baromètre réalisé par les agences de l'eau issu d'une enquête SOFRES montre que les trois sujets de préoccupation des Français sont :

- le changement climatique ;
- la biodiversité ;
- la qualité de l'eau potable.

La préoccupation relative au changement climatique augmente de neuf points comparativement à 2011. Elle arrive avant la biodiversité, qui a aussi progressé. La qualité de l'eau potable apparaît en troisième position, alors qu'elle représentait la plus grande préoccupation des Français, il y a quelques années.

Nous pouvons par ailleurs constater que la réduction de la pollution des rivières préoccupe 59 % des Français et constitue le premier enjeu. Ils indiquent que la pollution est essentiellement liée aux pesticides. Les autres sujets importants sont les inondations : 53 % des Français jugent que leur gestion est satisfaisante. Une des idées fortes est qu'il est nécessaire d'interdire de construire dans les zones inondables, mais la population ne fait pas la relation entre l'imperméabilisation, l'entretien de cours d'eau et les inondations pouvant subvenir à cause de ces problématiques. 89 % des Français jugent utile l'information sur l'eau ce qui témoigne d'une volonté de s'investir personnellement.

Le baromètre du centre d'information sur l'eau (portant sur le petit cycle de l'eau) montre que l'impact du changement climatique inquiète les Français. Il fait apparaître que la réutilisation des eaux usées constitue une alternative de plus en plus envisagée : la conscience citoyenne est donc plus forte. Le baromètre met également en exergue que la consommation d'eau de boisson du robinet est en hausse avec une bonne confiance en sa qualité (67 % des Français). Il est aussi à noter un bon taux de satisfaction du service public de l'eau (84 % des Français). Le prix de l'eau est toujours considéré comme important (63 % des Français), mais 66 % des Français ne connaissent pas le prix au mètre cube. Les dispositifs de solidarité pour réduire les factures sont bien connus, mais la population ne sait pas à qui elle doit s'adresser pour en bénéficier. Enfin, les Français ont des attentes en matière d'information sur l'eau : 47 % d'entre eux souhaiteraient être plus informés sur la qualité de l'eau potable.

Nous avons joint à votre dossier les dernières motions votées au Conseil d'administration et en comité de bassin, ainsi qu'un schéma décrivant l'histoire et les défis relevés par les agences de l'eau.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

En rédigeant le texte relatif à l'histoire des agences de l'eau, j'ai voulu montrer qu'en réalité nous avons relevé de manière pleine et entière le premier défi sur les pollutions industrielles, mais que nous avons commencé à nous disperser dans le deuxième défi sur l'assainissement. Nous n'avons pas achevé le troisième défi et les lieux de décision ont été séparés, pour partie, ce qui entraîne un certain nombre d'écueils. Les questions en 2019 portent sur la recentralisation ou la mutualisation. Le ministère et l'AFB ont un rôle stratégique dans ce cadre, mais la question de l'eau ne semble pas être au cœur de la dénomination de l'office français de la biodiversité, même si les agences de l'eau sont présentes pour financer 93 % de ses capacités financières. J'ai par ailleurs essayé de montrer que la notion de fiscalité écologique est une notion nationale, mais qu'elle a un volet territorial spécifique.

Débat

Georges FLAMENG

Président de la commission locale de l'Eau Escaut

Je souhaite exposer trois prérequis pour lancer le débat. Je me demande tout d'abord s'il n'est pas un peu tard pour s'intéresser à ces questions : je pense que nous sommes au début de la fin de la civilisation. Par ailleurs, je ne crois pas personnellement que les actions d'un seul pays peuvent permettre de résoudre les problèmes environnementaux. En outre, je considère que l'État, par sa représentation, doit prendre ses responsabilités et orienter définitivement les priorités nationales afin que nous puissions enfin être efficaces.

Gérard MONTASSINE

Membre du comité régional Nord — Pas-de-Calais — Picardie des Pêches maritimes et des Élevages marins

Dans les documents qui nous ont été transmis, j'observe que la mer n'est perçue qu'à travers l'érosion côtière. Nous avons cependant des difficultés à faire comprendre que la quantité et la diversité des poissons est la conséquence, lorsque nous sommes proches du littoral, de ce qu'il se produit à terre. Ainsi, les résultantes d'un mauvais état d'une frange littorale sont la diminution des ressources. Les fleuves ont un impact direct sur la mer.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Voulez-vous indiquer qu'il manque une fiscalité punitive des déchets qui sont jetés dans la nature ?

Gérard MONTASSINE

Membre du comité régional Nord — Pas-de-Calais — Picardie des pêches maritimes et des élevages marins

J'essaie simplement de comprendre. La question des déchets visuels est simple puisqu'ils sont visibles, mais ne croyez-vous pas que les déchets invisibles peuvent être plus importants ? Les mutations génétiques des poissons ont déjà été constatées dans certains cas. La mer est un abysse, besoin de connaissances, mais nous ne nous en sommes jamais vraiment préoccupés.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Vous posez donc la question de la maîtrise des résidus médicamenteux traités dans les stations d'épuration.

Gérard MONTASSINE

Membre du comité régional Nord — Pas-de-Calais — Picardie des pêches maritimes et des élevages marins

Nous y pensons comme pour les radionucléides, qui font l'objet de travaux.

Jean-Marc DUJARDIN

Conseiller régional des Hauts-de-France

66 % des Français jugent que leur facture d'eau est trop élevée, mais nous constatons pourtant un véritable gaspillage de l'eau en France : elle n'est peut-être pas suffisamment chère. Ne faudrait-il pas revoir les redevances sur l'eau ? Ne devrions-nous pas instaurer un quota d'eau détaxé pour redonner du pouvoir d'achat et surtaxer les mètres cubes supplémentaires pour les gaspilleurs ?

Par ailleurs, l'artificialisation des sols est très importante pour la qualité de notre ressource en eau. Il est absolument nécessaire de réduire le taux très élevé d'artificialisation dans le Nord. À l'heure où les régions construisent les SRADDET, le ministère doit être très vigilant sur les objectifs d'artificialisation qui y seront affichés : les taux d'artificialisation doivent être ambitieux. La validation de ces schémas est l'occasion pour l'État de diminuer cette artificialisation, tout en préservant le développement économique.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Vous pointez ainsi qu'il est nécessaire d'inciter à réduire au maximum l'artificialisation dans les documents d'urbanisme et qu'il est nécessaire d'inciter à l'infiltration des parties non imperméabilisées. Vous évoquez également la notion d'une facture éducative de l'eau.

Jean-Marc DUJARDIN

Conseiller régional des Hauts-de-France

Nous pourrions également imaginer une facture éducative pour les déchets ménagers, en définissant une quantité de déchets acceptable qui aurait un coût moindre et une taxe pour la quantité supplémentaire.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Nous pourrions aussi déterminer une politique incitative pour les déchets ménagers afin que la partie fermentescible puisse être orientée ailleurs qu'à l'incinération.

Paul Raoult, la loi Brottes a-t-elle permis une amélioration qualitative dans la gestion chez les particuliers ou a-t-elle entraîné un phénomène de déresponsabilisation ?

Paul RAOULT

1^{er} Vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie – Président du SIDEN-SIAN.

Je constate que le taux d'impayés est passé de moins de 1 % à plus de 3 % et qu'il s'oriente vers 4 %. Les sommes en jeu dépassent la barre des millions d'euros : ces montants représentent des recettes et des investissements en moins. Les élus ont manqué d'un courage politique invraisemblable : la générosité est facile à décréter, mais il existe un très fort phénomène de boule de neige des personnes qui ne souhaitent pas payer. Par ailleurs, les poursuites ne sont engagées qu'à partir d'un certain montant. Cette situation est problématique : pourquoi ne sommes-nous pas arrivés à imaginer des procédures qui permettent d'aider les personnes réellement en difficulté pour payer ? L'analyse des impayés montre qu'au moins 90 % des personnes pourraient payer. Les députés se sont faits généreux à bon compte sur le compte des distributeurs d'eau. Nous demandons en réalité aux consommateurs de payer pour le compte de ceux qui ne paient pas. La solidarité n'est pourtant pas à réaliser au sein de chaque entreprise, mais au niveau de l'État.

Les dimensions de cette situation mettent en cause l'équilibre financier des opérateurs publics et privés.

Patricia LEFÈVRE

Personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Les agences de l'eau exercent aujourd'hui plus de missions avec moins de personnels et de budget : ce contexte est problématique. Il me semble essentiel de faire un lien entre les quatre grands thèmes évoqués, et la question des services publics que nous souhaitons. Quels moyens leur donnons-nous ?

Concernant la fiscalité écologique, il est vrai que les redevances de l'agence de l'eau sont des redevances pour service rendu, ce qui signifie qu'elles sont affectées et qu'elles ne doivent normalement pas être affectées au budget de l'État. Avec une taxe affectée, il serait plus simple d'expliquer pourquoi elle est payée et quelle est son utilité. Le public pourrait ainsi reconnaître la véritable nature de ce qui est réalisé, de l'argent qu'il paie et de sa destination.

S'agissant de la politique de l'eau dans les territoires, les EPTB n'en sont qu'à leur début et les agences de l'eau ont toujours été présentes pour être un peu pionnières. Nous l'avons notamment été dans la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des obstacles. Il s'agit selon moi d'une mission importante que l'agence de l'eau peut réaliser.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Vous indiquez ainsi qu'il serait bien de solliciter l'État, pour que les lois soient effectivement mises en application. Nous pourrions ajouter pour notre propre agence qu'il serait intéressant d'étudier l'état des lieux des SAGE, mais nous voyons que nous repartons éventuellement vers la fiscalité incitative et punitive.

Le point relatif aux redevances pour service rendu correspond à un point de contentieux : le débat autour de la loi de 2006 portait autour de la fameuse constitutionnalisation des redevances. Considérez-vous que nous devons réaffirmer que le fondamental de la fiscalité écologique fait que les redevances des agences sont affectées aux agences et à leurs politiques à l'exclusion de tout prélèvement ?

Concernant le fonds social, les départements étaient auparavant chargés de la solidarité en lien avec les CCAS. Aujourd'hui, la loi Brottes a interdit les coupures d'eau. Cette interdiction constitue-t-elle une avancée dans les solidarités ou une régression dans la prise de conscience des responsabilités ?

Georges FLAMENG

Président de la commission locale de l'Eau Escaut

Les moyens sont importants, mais il est essentiel qu'ils soient bien mobilisés. Je partage le fait que l'action des agences de l'eau est perturbée par cette ponction. Il est toutefois central que cet argent soit mobilisé efficacement. J'estime par ailleurs que la loi permet d'apporter une efficacité certaine et de mobiliser des financements.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Je comprends que la lettre de mission du ministre de la Transition écologique adressée aux directeurs d'agence et aux présidents de comités de bassin doit être à la fois un mandat impératif et un mandat incitatif plus précis qu'aujourd'hui. Cependant, le ministre a-t-il autorité pour nous donner ce double mandat, lorsqu'il permet au ministère des Finances de ponctionner de l'argent dans les agences ?

Cette réunion nous conduit à solliciter un plan de travail plus impératif et à demander plus de liberté et de responsabilité territorialisées pour répondre aux défis locaux.

Gérard MONTASSINE

Membre du comité régional Nord — Pas-de-Calais — Picardie des pêches maritimes et des élevages marins

Le ministère ne s'intéresse pas aux bouclages d'eau.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Cette question porte sur la territorialisation et la disponibilité de la ressource.

Gérard MONTASSINE

Membre du comité régional Nord — Pas-de-Calais — Picardie des pêches maritimes et des élevages marins

Elle doit être gérée sur le bassin.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Un contrat avec des droits et des devoirs doit également être établi.

Bertrand GALTIER

Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Flamengt a mis en exergue l'articulation entre le réglementaire et l'incitatif. Les agences de l'eau ne se voient pas imposer une feuille de route, puisque celle-ci est adoptée par les comités de bassin. Votre demande porte sur le fait que les territoires disposent d'une marge de manœuvre et de moyens d'action (les redevances). Il est important de distinguer la marge de manœuvre des comités de bassin via des redevances d'intervention du cadre réglementaire défini au niveau national. Cette question renvoie également à l'articulation entre l'action des agences et des services de l'État au niveau territorial.

Georges FLAMENG

Président de la commission locale de l'Eau Escaut

Les agences de l'eau ont fait preuve d'efficacité en termes de mobilisation des moyens. Je ne suis pas favorable à un transfert total sur les intercommunalités du financement de l'ensemble des actions. Je pose cette réflexion, car il me paraît important que nous puissions avoir des actions solidaires sur le territoire national. Les agences de l'eau peuvent permettre à l'ensemble des territoires d'être aussi efficaces.

Alain DETOURNAY

Vice-président en charge de l'eau à la Métropole Européenne de Lille

Les agences de l'eau sont effectivement un formidable moyen de solidarité. La métropole européenne de Lille participe à la solidarité sur l'ensemble de notre bassin. Il est indispensable d'avoir une vision globale à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Je crois par ailleurs que nous devons absolument condamner les dérives qui émergent actuellement concernant l'utilisation de l'eau. Il est important d'aider les ménages qui n'ont pas les moyens de payer leur facture d'eau, mais il est essentiel de ne surtout pas interdire la coupure et faire de l'assistanat à tout prix.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Je retiens que nous devons nous entendre sur le fait qu'il peut exister des mutualisations interagences dans le respect de chaque agence. Nous devons également nous interroger sur la substitution à la gratuité d'un fonds de solidarité logement élargi à la question de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité. En outre, un cadre global est imposé aux agences, auxquelles s'ajoute un certain nombre d'incitations territorialisées en fonction des territoires et des relations entre eux.

Jean-Marc DUJARDIN

Conseiller régional des Hauts-de-France

Il serait peut-être pertinent de demander le transfert de la globalité de la compétence GEMAPI aux agences de l'eau.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Cette démarche suppose une bonne volonté entre les territoires administratifs, qui ne correspondent pas nécessairement à un bassin versant : nous rappelons donc l'importance de la solidarité amont/aval. Une deuxième question concerne l'imperméabilisation. Par ailleurs, les présidents de comités de bassin et l'AMF avaient contesté la dévolution de la GEMAPI aux territoires, considérant qu'il s'agissait plus d'un risque de déménagement qu'un risque d'aménagement.

Georges FLAMENG

Président de la commission locale de l'Eau Escaut

La GEMAPI finance toutefois des projets territoriaux : l'ambition du territoire doit amener le financement par le truchement de la GEMAPI.

Anne-Françoise LACOMBLEZ

Personnel de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

La TVA représente 50 % des recettes fiscales. Nous pourrions également réfléchir à une TVE en définissant des taux de TVA plus faibles qui permettraient d'orienter les consommations vers celles qui sont économes, protectrices, respectueuses de l'environnement. Des taux de TVA plus élevés seraient destinés aux consommations qui aggraveraient le dérèglement climatique. Je pense que nous ne pouvons pas nous passer d'une fiscalité de la consommation, si nous voulons véritablement changer la situation.

Alain SIX

Président de l'UFC–Que choisir Douai

L'UFC–Que choisir est d'accord avec le principe « L'eau paie l'eau », mais il serait peut-être pertinent de faire évoluer la représentativité des consommateurs au sein des comités de bassin et des agences de l'eau. Il serait par ailleurs intéressant de revoir la fiscalité de l'eau.

Luc BARBIER

Président du conservatoire d'espaces naturels Nord — Pas-de-Calais

Je considère que l'agence de l'eau est un lieu de débat important dans notre région : elle est un lieu d'échanges fantastique, non politique, au sein duquel nous discutons de projets et d'enjeux de société pour un bien commun de l'humanité indispensable qu'est l'eau.

Il est ainsi essentiel de disposer d'une agence de l'eau fonctionnelle dotée d'un budget suffisant avec des équipes permanentes suffisantes pour bien mettre en œuvre les politiques. Nous savons par ailleurs que les pressions directes et indirectes qui s'exercent sur l'eau sont de plus en plus fortes. Nous évoquons l'économie de ressources, mais les demandes augmentent parallèlement. Devons-nous intervenir pour être modérateurs face aux demandes des industriels ou des agriculteurs ayant des besoins d'eau ? Comment pouvons-nous y répondre sans mettre en cause l'état actuel et futur de l'eau avec le changement climatique ? Nous savons en outre que les problématiques de pollution insidieuse dans les stations d'épuration nous impacteront à l'avenir. Comment améliorer nos connaissances sur ces sujets, alors que les coûts des analyses sont très élevés ? La question du plastique représente une autre difficulté, mais rien n'est réalisé en ce sens. Nous devons inventer un nouveau modèle pour réussir à mieux prendre en compte cette problématique et à avoir une efficience plus importante.

Je m'interroge enfin sur l'artificialisation des sols en termes d'urbanisation. De plus, un important travail reste à effectuer au niveau du littoral pour la préservation de la qualité de la ressource et des secteurs de résilience afin que les règles émises ne soient pas perverties rapidement.

Patrick LEMAY

Vice-président du comité de bassin Artois-Picardie

L'organisation des agences constitue un atout extraordinaire pour l'eau : nous avons véritablement un parlement de l'eau. Son bon fonctionnement s'explique par le fait que nous avons une organisation par territoire et que nous nous connaissons tous. Il est pertinent d'avoir des bassins au sein desquels nous pouvons travailler auprès du terrain et être efficaces. Il serait intéressant d'étendre cette approche à d'autres secteurs, comme celui de l'énergie. Ainsi, nous connaîtrions la destination de l'argent collecté pour l'énergie. Dans ce cadre, ne pourrions-nous pas collecter de l'argent pour l'énergie qui serait ensuite réutilisé au niveau des territoires ?

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Vos propos renvoient à une partie du débat qui anime le comité des finances locales sur les affectations fiscales pour apporter plus de lisibilité. L'ensemble des responsables au niveau de l'État ne sont pas d'accord avec cela, car cela exige que les ministères mettent en avant la pratique de la vertu de gestion. À l'agence, nous avons une lisibilité financière totale de nos investissements. Vous avez par ailleurs mis en exergue la question de l'ingénierie afin que les agences disposent des capacités de recherche et de développement, de sensibilisation et d'éducation. Or aujourd'hui ces postes sont les premiers que nous étudions lorsque nous devons supprimer des postes.

Vous indiquez également qu'il est nécessaire d'inciter à la réduction de l'extension urbaine imperméabilisée au profit de la reconquête des friches et de la densification. Cette problématique est relativement importante. Avec l'outil ADOPTA, nous disposons d'un savoir-faire qui s'exporte au-delà de notre propre bassin. En outre, j'ai noté que l'état des lieux présenté nous permet de sortir la tête haute lorsque nous observons le chemin parcouru.

Paul HURTAUX

Membre de l'UFC—Que choisir Douai

Votre présentation montre qu'avec les redevances le travail a été correctement réalisé au niveau des collectivités, mais qu'il est un peu plus délicat au niveau de l'assainissement non collectif. Cet exposé plaide pour le développement encore plus important du rôle des agences et des redevances pour permettre une mutation du monde agricole. Cependant, je ne sais pas si d'autres possibilités lui seront offertes pour assurer cette mutation, outre celles qui pourraient émaner des consommateurs au travers de la redevance.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Ne serait-il pas nécessaire de donner aux agences la possibilité d'aller plus loin dans ces relations et de les contractualiser avec des agricultures ? Nous nous heurterons à la question de l'indemnisation ou de l'accompagnement de prestations pour services environnementaux rendus pour des activités n'entrant pas dans le cadre de l'économie financière.

Jean-Marc DUJARDIN

Conseiller régional des Hauts-de-France

L'agriculture biologique est extrêmement importante pour la protection de notre ressource en eau : les agences doivent encourager cette solution. Je considère qu'une défiscalisation totale des terres agricoles mises en agriculture biologique doit être proposée : elle permettrait de rendre l'agriculture biologique plus compétitive par rapport à l'agriculture conventionnelle et de la rendre plus accessible. La différence doit être reprise par l'agriculture conventionnelle. Par ailleurs, nous pourrions envisager une défiscalisation à 50 % des prairies pour éviter leur retournement. La défiscalisation existe déjà pour les parcelles en forêt.

Jean-Pierre HIEN

Administrateur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Nous évoquons l'adaptation au dérèglement climatique, comme s'il était une cause de nos misères. Le dérèglement climatique n'est-il pas plutôt la conséquence d'autres causes ? Votre présentation fait apparaître trois pollueurs. Le premier est l'assainissement. Nous nous complaisons à penser que l'assainissement non collectif est à l'origine de 1,5 % de la pollution du milieu aquatique (nous pouvons imaginer que ce pourcentage peut atteindre 5 %), mais nous ne pouvons pas indiquer que l'assainissement collectif est à l'origine de 95 % des pollutions. Les assainissements collectifs déversent sur le bassin versant de l'eau chaude, qui va ensuite vers la mer. Cette dernière reste à la surface et part avec la force de Coriolis vers la banquise, qui la fait fondre. Il est important de prendre en compte le dérèglement climatique, mais il est essentiel de prendre en considération les autres causes, comme la macadamisation et la bétonisation des surfaces de la terre qui entraîne la disparition progressive des zones d'infiltration.

S'agissant des entreprises, je rappelle qu'il leur est imposé depuis toujours de respecter des textes législatifs. Elles en ont tiré des enseignements et ont développé des modèles. Ne serait-il pas possible d'appliquer ces modèles dans les entreprises publiques ou au sein des délégataires de service public ? Ne pouvons-nous pas imposer aux entreprises publiques à s'engager dans des démarches de qualité ? Ne pouvons-nous pas également leur appliquer ce qui a trait aux établissements recevant du public et à la sécurité ? Ne pouvons-nous pas leur imposer de réaliser des études d'impact tout en les accompagnant ?

Charlotte BRAYER

Représentante de la chambre départementale d'agriculture de l'Aisne

Je considère qu'il est nécessaire de préserver les différentes agricultures. Il est à noter que l'agriculteur doit avoir une grande capacité d'adaptation pour répondre aux demandes des consommateurs.

Nous sommes d'accord pour répondre au mieux à leurs exigences, mais nous devons en avoir les moyens. Par ailleurs, il est essentiel de nous laisser le temps de réaliser cette évolution. Concernant la préservation des prairies, il est nécessaire d'avoir de l'élevage, mais si celui-ci diminue, les prairies n'ont plus lieu d'être. À terme nous allons vers la disparition des paysans et des paysages.

Georges FLAMENG

Président de la commission locale de l'Eau Escaut

Le sujet que nous évoquons n'est pas uniquement français : il est aussi mondial et européen. L'agriculture s'est considérablement adaptée depuis les années 70, mais nous constatons aujourd'hui une augmentation de la taille des parcelles, une diminution du nombre d'agriculteurs et une baisse des familles du cru dans nos villages. Ne serait-il pas possible de reconsidérer à l'échelon européen la PAC qui ne doit pas rejeter les petits producteurs ? Les circuits courts concourent aussi à une amélioration de nos rivières. Une véritable volonté de les développer à partir de petites parcelles permettrait de concourir à la préservation de nos campagnes.

Danièle BAZIN

Secrétaire générale de l'association pour le littoral picard et la Baie de Somme

Il a été souligné à l'ouverture de cette rencontre que le problème du changement climatique interpelle fortement nos concitoyens. Je pense qu'il est important d'analyser son origine, point sur lequel il serait nécessaire d'agir. Le changement de comportement de nos concitoyens me rassure, mais il m'inquiète également : ils passent ainsi du déni au fatalisme. Par ailleurs, j'estime que le sujet de l'information et de l'éducation constitue un point essentiel pour l'agence de l'eau, qui doit faire connaître son rôle et ses missions. L'information me paraît centrale pour faire évoluer les comportements : nous devons trouver des actions pour la développer et toucher le maximum de cibles, particulièrement les plus jeunes.

Pierre PANNET

Directeur régional Hauts-de-France du BRGM

Je suis également convaincu que la clef concernant l'avenir de l'eau passe par l'éducation des plus jeunes. S'agissant de la politique de l'eau dans les territoires, je constate que nous tardons à réfléchir en termes de gestion intégrée du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin. Il existe un besoin de cohérence entre la production, les risques et l'assainissement. Cette approche passe par une volonté au niveau politique.

Je tiens également à souligner que nous disposons d'outils, qui permettent de simuler les évolutions des pressions climatiques et les impacts des programmes d'action sur la qualité et la quantité de la ressource en eau à différents termes. Ces outils pourraient être utilisés à l'échelle du grand cycle de l'eau et du bassin, particulièrement pour mieux associer le public, avec lequel nous avons besoin de coconstruire des programmes d'action à mettre en œuvre pour la protection de l'eau à long terme. La solution de co-construction portée par l'ensemble des acteurs du territoire à l'échelle d'un bassin me semble importante : elle permettrait notamment une mutualisation de moyens.

Isabelle MATYKOWSKI

Directrice adjointe des voies navigables de France

L'intérêt de l'agence de l'eau est qu'elle permet également de traiter des sujets concrets faisant émerger des conflits d'usage. Nous pouvons les confronter à l'échelle locale par le dialogue et par la représentation d'une société, ce qui permet aussi de forger des politiques plus globales à la force de l'exemple.

Le mode de fonctionnement de l'agence de l'eau est aussi intéressant par le fait qu'il peut favoriser l'éducation des citoyens et de l'éducation plus globale par la démonstration d'exemples concrets. L'échelle du bassin me semble être pertinente pour ces thématiques. En outre, nous devons réfléchir aux interactions avec des échelles nationales ou transfrontalières. Je signale enfin que les Voies Navigables de France sont certifiées ISO 14 001 et ISO 9 001.

Bertrand GALTIER

Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'agence de l'eau est également certifiée ISO 9000 et ISO 14000.

Paul RAOULT

1^{er} Vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Le poids de Bercy sur nos décisions prend une dimension insupportable. Les pouvoirs précédents ont également agi ainsi. Nous sommes aujourd'hui dans la difficulté réelle de gestion de l'organisme que nous représentons. Ce sujet renvoie finalement à la problématique du respect des institutions intermédiaires : ce corps intermédiaire est menacé de disparition, si nos moyens sont supprimés. Nous devons mener un dialogue avec les corps sociaux, les élus, etc., mais nous finissons par ne plus être crédibles et nous sommes mis en accusation. J'ai le sentiment qu'avec le renouvellement important des députés, le contrepoids politique par rapport à Bercy s'est manifesté plus faiblement. Sans les justifier sur l'ensemble des aspects, nous pouvons comprendre pourquoi le mouvement des Gilets jaunes s'est développé. Si nous entrons nous aussi dans ce discrédit, nous risquons de rencontrer la même problématique : les consommateurs ne souhaiteront plus payer les factures.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Nous devons également insister sur la formidable histoire des agences dans leurs dimensions nationale et territoriale, dans leur dimension européenne, ainsi que dans leur dimension mondiale, qui ne s'est pas encore exprimée totalement, alors que le dérèglement climatique va entraîner une obligation humaine, morale, économique et territoriale des savoirs et des moyens avec des pays tiers qui sont largement en retard par rapport à nous. L'agence a aussi le rôle de faire de la politique au sens noble du terme : il s'agit de notre apport dans un combat où manifestement l'inculture de ce que nous sommes triomphe de notre volonté.

Paul RAOULT

1^{er} Vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Nous devons avoir conscience que les réserves d'eau sont limitées et qu'elles n'augmenteront plus. Nous ne pourrons plus trouver de champs captants. Nous devons également nous interroger sur la manière de consommer et de gérer cette eau dans une situation de conflits d'usage. Nous devons mettre en place une politique plus forte d'économie d'eau et de lutte contre le gaspillage à l'échelle du bassin. Le rapport à la nature renvoie par ailleurs à la relation avec les agriculteurs : nous devons nous interroger sur la politique relative à la protection des champs captants en lien avec les chambres d'agriculture. La prise de conscience doit être collective, mais elle n'est pas encore suffisante.

La qualité du dialogue avec les chambres d'agriculture et le monde agricole est essentielle dans ce cadre.

J'émet personnellement des doutes sur la création d'une fiscalité écologique. Je ne suis pas persuadé qu'en augmentant les impôts sur un produit, nous pouvons changer automatiquement les habitudes des consommateurs. Le mouvement des Gilets jaunes a montré que les Français demandent la justice fiscale avant même une politique de fiscalité écologique. Nous devons nous poser la question de l'incitatif et du réglementaire.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Il est important de noter que la question de la fiscalité écologique signifie que nous assurons le principe de la redevance, point qui est mis en cause par Bercy et que le ministère de la Transition écologique ne réussit pas à faire appliquer.

Paul RAOULT

1^{er} Vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Nous avons toutefois observé que l'augmentation du prix du pétrole sur le marché mondial a plus fortement pesé sur les consommateurs que la fiscalité écologique. Celle-ci était acceptée par les citoyens tant que le prix de pétrole baissait. La situation est devenue explosive lorsque le prix du pétrole et la fiscalité écologique ont simultanément augmenté. Je crois ainsi plus à l'application stricte du réglementaire qu'à l'impact supposé d'un supplément de fiscalité.

Yannick PRZESZLO

Membre du GABNOR

Bercy a su imposer sa pression fiscale à l'agence de l'eau et nous la subissons. L'agence ne sait pas imposer des conditions au monde agricole, car il a su s'adapter pendant plusieurs années à diverses situations. De nombreux élus ont indiqué qu'il était nécessaire de réagir rapidement. De nombreux agriculteurs présents sur mon bassin ont modifié leurs pratiques. Les agriculteurs qui ne souhaitent pas les changer et qui utilisent encore fortement certains produits sont montrés du doigt, ce qui les force à réfléchir à d'autres alternatives, même s'ils ne veulent pas s'orienter vers l'agriculture biologique. S'agissant de la sécheresse, je pense que nous devons mettre en place des modes de culture plus adaptés aux terrains séchants et utiliser des variétés plus adaptées à ces terrains.

S'agissant de la fiscalité écologique, pourquoi ne rendrions-nous pas aux consommateurs qui consommeraient local et bio leur juste bien en lui donnant accès gratuitement à la santé ou en prélevant des cotisations retraite moins élevées ? J'estime par ailleurs que nous devons sensibiliser les consommateurs sur l'eau.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

La sensibilisation est pourtant inscrite dans les SAGE.

Bertrand GALTIER

Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Je crois que la fiscalité écologique peut avoir une influence sur la consommation, particulièrement à travers son effet sur le prix. L'une des forces de la fiscalité de l'eau est que nous savons comment elle est utilisée. La transparence sur la manière dont cet argent est dépensé est importante.

Si la fiscalité de l'eau devait être étendue à la fiscalité carbone ou énergie, il serait central d'expliquer la façon dont les recettes seront utilisées. En outre, nous pourrions nous demander si un rapprochement entre les actions eau et énergie serait pertinent au niveau de l'offre faite aux bénéficiaires en termes d'aides. Des offres conjointes ADEME/Agence de l'Eau pourraient ainsi être proposées.

Claudine PARNETZKI

Personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Je constate que les administrateurs parlent positivement de l'agence de l'eau, mais je m'interroge sur la manière dont nous pourrions travailler alors que nos effectifs tendent à diminuer.

Patrick LEMAY

Vice-président du comité de bassin Artois-Picardie

En Angleterre, l'eau est recyclée à la sortie des stations d'épuration pour faire de l'eau potable. Nous nous l'interdisons en France, mais cette démarche peut constituer une piste, si elle est garantie au niveau sanitaire.

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

En France, la directive européenne sur ce champ reçoit une lecture relativement stricte du ministère de la Santé, qui est prioritaire sur le ministère de l'Écologie.

Jocelyne CADET

Membre de l'AAPPMA du Nord

De par mes fonctions, j'ai pu constater en visitant de nombreux bâtiments le mauvais état des robinetteries, des sanitaires et des douches. Un meilleur état et de meilleurs réglages permettraient pourtant d'économiser de nombreux volumes d'eau. Je pense qu'il est essentiel de communiquer auprès du public et des collectivités territoriales.

Luc BARBIER

Président du conservatoire d'espaces naturels Nord — Pas-de-Calais

Les espaces info énergie de l'ADEME présents sur les territoires fonctionnent positivement, mais il pourrait être pertinent d'ajouter le volet « eau » dans le sens d'une économie d'échelle. Je suis convaincu que l'éducation et la pédagogie sont centrales, mais il est très difficile pour les structures concernées de trouver des financements. Les moyens à mobiliser pour ces actions sont importants, mais ils dépassent le cadre unique de l'agence de l'eau. Enfin, il semblerait que l'eau ne soit pas suffisamment rare en France pour que nous nous en préoccupions véritablement.

Clôture de la séance

André FLAJOLET

Président du comité de bassin Artois-Picardie

Cette rencontre a été très riche. Je retiens des échanges que les agences apparaissent comme des outils indispensables, si nous considérons que la gestion de l'eau passe par les citoyens, les territoires et les bassins. Notre histoire paraît assez largement réussie pour le passé : elle est un des enjeux considérables pour le présent et elle se trouve devant des défis futurs indispensables, qui ne doivent pas être confiés aux financiers, mais aux visionnaires et aux acteurs de terrain. Il me semble que nous sommes une autre façon de regarder l'histoire linéaire de la consommation des produits pour aller vers un recyclage permanent et que, grâce à cela, nous pouvons imaginer que nous sommes en capacité, en tout cas en volonté et en volonté effective (s'il nous est laissé suffisamment de personnels au sein des agences) de relever le défi de l'eau comme ressource, patrimoine et richesse.

Je vous remercie d'avoir été présents et d'être désormais des acteurs dans les milieux où vous irez. Vous avez entendu cet après-midi des paroles citoyennes très simples et non-violentes, des paroles de ceux qui sont quotidiennement des consommateurs, des acteurs, mais d'abord et avant tout des citoyens de plein exercice. Merci, Monsieur le Directeur, d'avoir organisé cette rencontre. Considérez qu'il s'agit d'un départ. Je souhaiterais que les réflexions soient publiées sur notre site internet.

Merci à nouveau et bon retour.

(Applaudissements)

La séance est levée à 17 heures.

Sigles

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFB : Agence française pour la biodiversité

EPTB : Établissement public territorial de bassin

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

SAGE : Schéma aménagement gestion eau

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires